



Les violences sexuelles envers les enfants et les jeunes dans le sport

— Qu'entend-on par violences sexuelles ?

Terme général englobant le harcèlement sexuel et les abus sexuels, les violences sexuelles peuvent se définir comme un acte sexuel commis ou tenté par un tiers sans le libre consentement de la victime, ou contre une personne dans l'incapacité de consentir ou de refuser (Basile et al., 2014).

Par abus sexuel, on entend généralement toute activité sexuelle impliquant un enfant qui n'est pas pleinement en mesure de la comprendre, à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause, ou à laquelle son stade de maturité ne l'a pas préparé.

Par harcèlement sexuel, on entend tout comportement verbal, non verbal ou physique à connotation sexuelle envers une personne ou un groupe de personnes, qu'il soit intentionnel ou non, légal ou illégal, reposant sur un abus de pouvoir et de confiance et considéré par la victime ou par un témoin comme non voulu ou contraint (Comité international olympique, 2007). Ce concept comprend également les actes sexuels à distance (par ex. poser pour des photos pornographiques ou se livrer au racolage sexuel en ligne).

— Est-ce un problème fréquent ?

Selon les recherches, près d'un enfant sur cinq en Europe serait victime de violences sexuelles, sous une forme ou une autre (Conseil de l'Europe, 2007). Seuls quelques pays ont récemment mené des études sur ce sujet dans le milieu sportif. Les résultats montrent qu'il y aurait entre 3 et 52% de cas de harcèlement sexuel dans le sport et entre 0,2 et 9,7% de cas d'abus sexuels (Parent & Fortier, 2017). Ces écarts importants dans les estimations peuvent s'expliquer par des différences de méthodologie et de définition. On ne peut déterminer avec certitude si ces fortes variations résultent de différences réelles du risque d'être victime de violences/abus sexuels en fonction des cultures étudiées, ou de différences conceptuelles. En tout cas, si les études retenaient une définition des violences sexuelles comprenant les abus entre pairs et les violences sans contact physique, le taux de prévalence augmenterait considérablement.

— Qui sont les victimes ?

Les violences sexuelles peuvent viser tout athlète, quel que soit son âge, son niveau sportif, son sexe, sa nationalité, sa race ou son appartenance ethnique, son milieu social, son niveau d'éducation, son orientation sexuelle ou ses capacités. Bien que les violences sexuelles soient encore souvent considérées comme un problème entre « un agresseur de sexe masculin et une victime de sexe féminin », des études récentes n'ont constaté aucune différence (ou des différences minimales) de prévalence entre filles et garçons dans le milieu sportif (Parent & Fortier, 2017 ; Vertommen et al, 2016). Des études montrent toutefois que les jeunes athlètes concourant au niveau international signalent davantage de cas de violences sexuelles que les athlètes pratiquant un sport à un niveau moins élevé. De même, des sous-groupes vulnérables comme les athlètes LGBT, les membres de minorités ethniques ou les personnes en situation de handicap, sont davantage exposés aux violences sexuelles dans le sport.

— Qui sont les auteurs ?

Les violences sexuelles peuvent être commises par des hommes, des femmes mais également par des jeunes. Si les auteurs d'abus sexuels sont fréquemment des entraîneurs ou d'autres membres de l'entourage, le harcèlement sexuel a le plus souvent lieu entre athlètes (Mountjoy et al., 2016). Quand le harcèlement sexuel se déroule entre pairs, il implique souvent plus d'un auteur.

Quoi qu'il en soit, lorsque des entraîneurs sont impliqués dans des violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants ou de jeunes dans le cadre sportif, les incidents ont tendance à être plus graves (Vertommen et al., 2017).

— Quels sont les facteurs de risque de violence sexuelle dans le sport?

Le sport se caractérise par des structures et des cultures uniques dont les particularités sont une grande tolérance pour les violences et les blessures physiques fortuites (considérées comme faisant partie intégrante de la pratique), une inégalité des rapports de pouvoir entre entraîneurs et athlètes et un leadership autoritaire. Combinées au ratio hommes / femmes à dominante masculine, aux contacts physiques souvent inévitables et aux systèmes de récompenses, ces conditions favorisent un climat propice aux violences sexuelles envers les enfants et les jeunes athlètes.

Le contexte sportif comporte des risques potentiels dans des situations et lieux particuliers tels que :

- ▶ les vestiaires
- ▶ les douches
- ▶ le covoiturage
- ▶ les hébergements de nuit lors des stages ou des compétitions

Pourtant, rares sont ceux qui associent le sport aux violences sexuelles. Parmi les éléments organisationnels qui renforcent le risque de violence et de harcèlement sexuels, citons : une culture sportive tolérant des comportements sexuels inappropriés ; des témoins qui ignorent ses signes ou qui les approuvent tacitement ; une acceptation des discriminations et de l'inégalité entre les femmes et les hommes (Mountjoy et al., 2016).

Il est également difficile d'avouer avoir été victime de violences sexuelles dans le milieu sportif. Le tabou y est peut-être encore plus ancré que dans d'autres environnements ; les athlètes sont en effet supposés être forts et la vulnérabilité est considérée comme une faiblesse.

L'ambition débordante des jeunes athlètes prometteurs les rend particulièrement vulnérables et les incite à garder le silence. Ils redoutent en effet les conséquences négatives dont les menace leur agresseur (comme l'obligation d'avoir à abandonner leur pratique) si leur secret venait à être dévoilé.

— Certains sports présentent-ils plus de risques que d'autres ?

On pense souvent que les sports individuels / de contact présentent plus de risques que d'autres sports. Pourtant, à ce jour, aucune preuve scientifique n'est venue le confirmer.

Le type de vêtements, de contacts physiques et de sport ne constituent pas des facteurs de risque de harcèlement ou d'abus sexuels dans le sport (Fasting K. et al., 2004).

— Quelles sont les répercussions ?

Des études menées en dehors du domaine sportif révèlent que les violences sexuelles infligées au cours de l'enfance ou de l'adolescence peuvent avoir des effets dévastateurs sur la santé physique, psychologique et sociale, à court ou long terme. Blessures et maladies, baisse des performances, troubles alimentaires, stress post-traumatique, automutilation, faible estime de soi, troubles comportementaux, difficultés d'apprentissage, incontinence, indiscipline, comportements impulsifs, problèmes affectifs, anxiété, dépression et risque accru de suicide sont autant de conséquences possibles des violences sexuelles. Rien ne permet de penser que le fait de subir de telles violences dans le milieu du sport aurait des conséquences moins graves que si elles avaient lieu dans un autre contexte.

Les violences sexuelles ont également des incidences organisationnelles. Elles entraînent notamment des atteintes à la réputation, l'abandon d'athlètes et la perte de sponsors.

— Références clés

Basile K. et al., « Sexual violence surveillance: uniform definitions and recommended data elements (2.0) », National Center for Injury Prevention and Control, Atlanta, 2014.

Conseil de l'Europe, Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 2007.

Comité international olympique, Déclaration de consensus sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport, Lausanne: CIO, 2007 (les définitions sont actualisées dans le consensus du CIO de 2016).

https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/News/20070802-IOC-adopts-Consensus-Statement-on-sexual-harassment-and-abuse-in-sport/FR-Sexual-Harassment-Abuse-In-Sport-report-1125.pdf#_ga=2.164634105.733681385.1534842845-851736616.1534842845

Parent S. & Fortier K., Prevalence of interpersonal violence against athletes in the sport context. *Current Opinion in Psychology* 16(16), 2017, pp. 165–169; <http://doi.org/10.1016/j.copsyc.2017.05.012>

Vertommen T. et al., Profiling perpetrators of interpersonal violence against children in sport based on a victim survey, *Child Abuse & Neglect* 63, 2017, pp.172–182;

<http://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.11.029>

Vertommen T. et al., Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium, *Child Abuse and Neglect* 51, 2016, pp. 223–236;

<http://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.10.006>

Fasting K., Brackenridge C. H. and Sundgot-Borgen J., Prevalence of sexual harassment among Norwegian female elite athletes in relation to sport type, *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, 2004, pp. 373–386.

Mountjoy M. et al., The IOC Consensus Statement: Harassment and abuse (non-accidental violence) in sport, *British Journal of Sports Medicine* 50, 2016, pp. 1019–1029; <http://doi.org/10.1136/bjsports-2016-096121>.

Parent S., Divulgarion des abus sexuels dans les organisations sportives: Une étude de cas *Journal de l'abus sexuel des enfants* 20(3), 2011; <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/10538712.2011.573459>

